

L'OA remanié est plus pertinent pour les diététistes

Plus de 800 diététistes ont participé au sondage

« Évaluation du nouvel OA de 2012 »

- 81 % estiment que le nouveau concept est plus pertinent à leur exercice.
- Les membres ont passé de 29 à 50 % de moins de temps pour remplir leur OA de 2012 que celui de 2011.
- 82 % pensent que ce nouveau format n'a pas besoin d'être changé en 2013.

Les diététistes ont également apprécié d'autres aspects du nouveau concept :

- Facile à remplir – 85 %
- Brièveté – 65%
- Visibilité des buts de l'an dernier – 83 %
- Inclusion des plans d'action – 53 %
- Exemples de buts – 52%

Chaque membre doit conserver son OA pendant cinq ans. L'Ordre n'a pas la capacité d'entreposer plus de 3000 OA pendant plusieurs années.

« L'outil était beaucoup plus facile à utiliser, plus efficace et m'a aidée à établir des buts plus précis. J'ai aussi apprécié les exemples; continuez à utiliser cet outil! »

« J'ai apprécié de pouvoir choisir les questions les plus pertinentes à mon cas. Elles m'ont obligée à me concentrer davantage sur l'évaluation de mes domaines d'expertise. »

« Il m'a permis d'insister sur des buts précis qui ont des conséquences directes sur mes clients et mon domaine d'exercice. J'ai aussi trouvé la version remaniée beaucoup plus facile à remplir, ce qui m'a permis de réfléchir plus longtemps à des domaines qui pourraient être améliorés. »

« Je suis chef de département dans un bureau de santé publique et la plupart de mon travail consiste à faire de la gestion. J'ai pu davantage utiliser des objectifs d'apprentissage liés à la gestion. »

« J'ai pu m'occuper de compétences particulières à mon domaine d'exercice. »

Résumé de l'atelier sur l'exercice fondé sur des preuves

- 25 % des membres de l'Ordre ont assisté à l'atelier (850 Dt.P.), le plus grand nombre enregistré jusqu'à présent.
- L'atelier a aussi été offert à 30 étudiants et stagiaires.

Le principal objectif de cet atelier était d'examiner les concepts de l'exercice fondé sur des preuves (EFP), de discuter et d'illustrer les obligations professionnelles et réglementaires de l'EFP, et de présenter la cadre de travail en cinq étapes qui figure à la page suivante. Ce cadre est applicable dans divers scénarios d'exercice de la diététique dans tout environnement.

Le diaporama se trouve à :

Diaporama de l'atelier de l'ODO de 2012. www.cdo.on.ca > Documentation > Normes d'exercice et ressources : Evidenced-Based Practice

Bibliographie

Bloom, M., Fischer, J., & Orme, J (2009). *Evaluating practice: guidelines for the accountable professional* (6th Ed). Boston: Allyn and Bacon.

Les diététistes du Canada (2012). (2012). *Practice-Based Evidence in Nutrition*.

Gilgun, Jane F.(2005). The Four Cornerstones of Evidence-based practice in social work. *Research on Social Work*. Vol 15 (1); 52-61.

Kolb, D. (1984). *Experiential Learning: Experience as the source of learning and development*. Englewood Cliffs, NJ: Prentice Hall.

Melnik, B. M. (2010). *Evidence-based practice in nursing and healthcare: guideline to best practice*. Lippincott Williams & Willikins.

Sackett D.L. (1997) Evidence-based medicine. *Seminars in Perinatology* 21, 3-5.

Sackett, D.L., Strays, S.E., Richardson, W.S., Rosenberg, W. & Haynes, R.B. (2000). *Evidence-Based Medicine: How to practice and teach EPB* (2nd ed.). New York: Churchill Livingstone.

Schön, D. (1987). *Educating the Reflective Practitioner: Towards a new design for teaching and learning in the professions*. San Francisco: Jossey-Bass.



Ordre des diététistes de l'Ontario — Cadre de travail en cinq étapes pour l'exercice fondé sur des preuves

D.L. Sackett, 1997 — « [L'exercice fondé sur des preuves] est l'utilisation consciente, explicite et judicieuse des meilleurs éléments probants actuels dans la prise de décision concernant les soins de chaque [client] »

Ordre des diététistes de l'Ontario, 2012 — « Exercice fondé sur des éléments probants » s'entend de l'utilisation des meilleures preuves dans la prise de décision afin d'équilibrer les bienfaits et les risques prévus et d'optimiser les services diététiques axés sur le client »

Dietitians of Canada, 2012 — « La prise de décision fondée sur des preuves consiste à prendre des décisions sur les soins du client/patient en se basant sur les meilleures preuves disponibles »

ÉTAPE	EXERCICE DE LA DIÉTÉTIQUE FONDÉ SUR DES PREUVES	APPROCHE AXÉE SUR LE CLIENT
ÉTAPE 1 Demander	Posez des questions précises. Il faut pour cela traduire l'incertitude en questions auxquelles il est possible de répondre afin de clarifier les renseignements.	<p>Quand les renseignements semblent contradictoires ou flous, demandez : « que se passe-t-il? » Utilisez le modèle PICR pour clarifier les renseignements :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Problème/population/client – Qui ou quoi? Décrivez un groupe de clients semblable au vôtre. ● Intervention/exposition/manœuvre – Comment? Quelle intervention envisagez-vous? ● Comparaison – Quelle est la principale solution de rechange? (au besoin) ● Résultat – Qu'essayez-vous d'accomplir, mesurer, améliorer?
ÉTAPE 2 Trouver	Trouvez les meilleures preuves, y compris les renseignements que le client apporte, afin de pouvoir prendre des décisions en toute connaissance de cause.	<p>Trouver des preuves améliore le traitement de nombreux clients. L'exercice fondé sur des preuves tient compte du fait que la science seule ne suffit pas; il met l'accent sur les contributions du client à l'ensemble des preuves.</p>
ÉTAPE 3 Évaluer les preuves	Évaluez les preuves en utilisant les quatre pierres angulaires de l'exercice fondé sur des preuves, et mettez-les dans le contexte de votre expertise professionnelle et des préoccupations du client.	<p>Évaluez et synthétisez les résultats de recherche, gérez les présomptions personnelles en appliquant les principes de l'exercice réflexif, et abordez les préjugés en utilisant les quatre pierres angulaires de l'exercice fondé sur des preuves.*</p>  <p>*Jane F. Gilgun, (2005). "The Four Cornerstones of Evidence-Based Practice in Social Work." <i>Research on Social Work</i>. Vol 15 (1); 52-61.</p>
ÉTAPE 4 Agir	Permettez aux clients et à l'équipe de prendre des décisions « éclairées ».	<p>Déterminez si les preuves ont des retombées sur les pratiques. Quand vous prenez des décisions, admettez que la recherche à elle seule ne suffit pas pour justifier un changement de pratiques. La préférence du client fait partie du processus de prise de décision :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Choisissez des solutions fondées sur les renseignements découlant des quatre pierres angulaires de l'exercice fondé sur des preuves : recherche + jugement professionnel (sagesse professionnelle et hypothèses personnelles) + contributions du client (valeurs). ● Demandez-vous : « Est-ce qu'un quart pèse plus lourd qu'un autre dans cette solution? Si oui, pourquoi, et est-ce un avantage ou un risque pour le client? Y a-t-il un parti pris? »
ÉTAPE 5 Évaluer le rendement	Évaluez votre rendement.	<p>L'évaluation du rendement personnel permet aux Dt.P. de modifier leurs pratiques dans l'intérêt des clients. Il faut pour cela surveiller et évaluer votre propre rendement; surveiller les changements dans les résultats, appuyer les changements positifs, réduire les risques et mettre l'accent sur les bienfaits centrés sur le client.</p>